



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

crédit

Question écrite n° 39241

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur les possibilités de recours à l'utilisation des procédures de surendettement pour l'aide aux ménages lourdement endettés. Il souhaite savoir si des dispositions particulières ont été prises par le Gouvernement pour permettre aux élus locaux de participer à la mise en place de ces dossiers de surendettement.

Texte de la réponse

La ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi a récemment appelé l'attention de la Banque de France sur l'accueil des élus locaux qui souhaiteraient des précisions sur la procédure et l'évolution au niveau local de la situation des ménages en difficultés. Par ailleurs, suite à sa visite à la succursale de la Banque de France de Seine-Saint-Denis le 29 septembre 2008, la ministre a demandé au Gouverneur de la Banque de France d'organiser dans les mois à venir des réunions au niveau régional. Ces réunions devraient permettre aux personnes directement impliquées dans le traitement des dossiers de surendettement de s'exprimer sur les bonnes pratiques et les progrès qui pourraient être accomplis en matière de prévention et de traitement du surendettement. Les participants à ces réunions seraient les services en charge de l'instruction des dossiers de surendettement, les membres des commissions de surendettement et, dans la mesure du possible, les magistrats impliqués localement dans les procédures de surendettement. Les élus qui le souhaitent pourront naturellement participer à ces assises régionales et contribuer au débat sur les bonnes pratiques en matière de traitement et de prévention du surendettement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39241

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 janvier 2009, page 25

Réponse publiée le : 10 mars 2009, page 2328